

La Sarraz, le 21 juin 2011

## DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEM

\*\*\*\*\*\*

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 15 juin 2011, le Conseil Intercommunal de l'AIEM a pris les décisions suivantes :

## Comptes 2010

• d'accepter les comptes 2010 de l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont tels que présentés.

\*\*\*\*\*\*

## Commune d'Orny – Remplacement de la conduite d'eau potable et pose de services en fouille – Etape 2

- que l'AIEM est autorisée à procéder aux travaux de remplacement de la conduite d'eau potable de la commune d'Orny et la pose des services pour l'étape n°2 prédéfinie.
- qu'un crédit de Fr. 538'000.-- lui est accordé à cet usage.
- de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet.
- de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie et de recourir à l'emprunt uniquement en cas de nécessité.
- d'amortir celui-ci sur une période maximale de 30 ans.

## Commune de La Sarraz – Remplacement de la conduite d'eau potable, ch. du Record, rte de la Foule, Rte de la Bruyère

- que l'AIEM est autorisée à procéder aux travaux de remplacement de la conduite d'eau potable au ch. du Record, à la rte de la Foule et à la rte de la Bruyère selon les tracés définis.
- qu'un crédit de Fr. 139'000.-- lui est accordé à cet usage.
- de porter cette dépense aux comptes d'investissements ouverts à cet effet.
- de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie et de recourir à l'emprunt uniquement en cas de nécessité.
- d'amortir celui-ci sur une période maximale de 30 ans.

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal. Les deux dernières sont susceptibles de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage.

Au nom du Comité de Direction

Le Président

La Secrétaire

Franco Cetrangolo

Eliane Fonjallaz